



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Décision modificative n°1 - Exercice 2015 - Budget annexe du Gesta

| | |
|-----------------------------|--|
| DE20151214_55 | Conseil municipal du 14 décembre 2015 16 DEC. 2015 |
| Rapporteur : Vincent YOU | Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 16 décembre 2015 |

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

R E S S O U R C E S

Décision modificative n°1 - Exercice 2015 - Budget annexe du Gesta

Finances / Budget
id : 1132

Conseil municipal
14 décembre 2015

55

Rapporteur : Vincent YOU

La décision modificative n°1 au budget annexe du Gesta 2015 consiste uniquement en virements au sein de la section de fonctionnement qui n'ont pas d'incidence sur le montant global du budget.

Les dépenses réelles d'exploitation font l'objet des opérations suivantes :

- -40.472,94 € en dépenses imprévues qui servent à financer : des frais supplémentaires de maintenance des installations pour 37.972,94 €, des charges exceptionnelles de remboursements sur trop perçu pour 2.000 €, et des redevances pour 500 € ;
- -3.000 € en frais de personnel qui financent des versements d'indemnités de régie équivalents.

Les recettes réelles d'exploitation font l'objet des opérations suivantes :

- -65.000 € de subvention exceptionnelle
- +65.000 € de remboursements de frais.

Les dépenses de l'ensemble des personnels intervenant sur l'activité de stationnement sont prises en charge par le budget annexe. Le budget principal effectue donc des remboursements de frais au prorata du pourcentage d'intervention des agents sur le stationnement de surface.

Du fait d'interventions accrues au profit du stationnement de surface, la clé de répartition a été réévaluée et conduit à une augmentation des remboursements de 65.000 €.

Le versement de la subvention exceptionnelle du budget principal est réduit en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the official stamp.